



Besançon

Arrêté de la Maire Présidente du Conseil d'Administration

Publié le : 02/01/2025

AG.25.05.A1

OBJET : Nomination des administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon

La Maire de la Ville de Besançon, Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale,

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la composition du Conseil d'Administration, et notamment aux membres nommés par le Maire participant à des actions de prévention, d'orientation et de développement social dans la commune, ainsi qu'à l'obligation que figurent un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine des associations familiales, un représentant dans le domaine des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département,

Vu les articles R123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la composition et au renouvellement du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2020/006093 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant élection de Mme Anne VIGNOT en qualité de Maire,

Vu la délibération n°2020/006111 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration à 17, dont 8 membres élus et 8 membres nommés,

Vu l'affichage de l'avis de renouvellement en mairie effectué le 8 juillet 2020,

Vu les propositions formées par l'UDAF, l'ORPAB, AGIR SFC et le Secours Catholique,

Vu l'arrêté n°2021-29 relatif à la nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la démission du Conseil d'Administration du CCAS de Monsieur Michel PELLATON, en tant que représentant des associations familiales, reçue le 5 décembre 2024.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2021-29 du 9 novembre 2021, portant nomination des administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon.

Article 2 : Monsieur José GOMES est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en tant que représentant des associations familiales, en remplacement de Monsieur Michel PELLATON, démissionnaire.

Article 3 : La liste des membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est ainsi arrêtée :

- Monsieur José GOMES, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
- Monsieur Michel JOURNEAUX, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (AGIR),
- Monsieur Yves CHANSON, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (ORPAB),
- Madame Valéry GARCIA, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Bernard AVON, en tant que personne qualifiée,



- Monsieur Claude BILLOD, en tant que personne qualifiée,
- Madame Claudine MAUGAIN, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Alfred M'BONGO, en tant que personne qualifiée.

Article 4 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres nommés par la Maire le sont pour la durée du mandat des élus du Conseil Municipal.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON - dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Le Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture.

Besançon, le **02 JAN. 2025**

La Présidente du CCAS,



Anne VIGNOT

